



COMITÉ DE
PARENTS

CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

RAPPORT
ANNUEL

2022-2023





LE SOMMAIRE

Le mot de la présidente	3
La composition du Comité de parents	4
Le comité exécutif	5
Les séances	6
Les activités	6
Les comités	7
Les sous-comités	7
La FCPO	8
La documentation	8
Les consultations	9
Le rapport financier	10
Les annexes	11



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers parents,

2022-2023 est un retour à la normale. La pandémie s'essouffle et notre milieu scolaire fait revivre les activités sportives et les sorties culturelles. Au Comité de parents, les échanges pour améliorer nos milieux reprennent aussi. Que ce soit sur les activités parascolaires ou les offres de cafétéria, tous les parents s'investissent pour offrir un milieu adéquat pour assurer la réussite scolaire du mieux possible. Avoir un centre de services avec autant de milieux scolaires différents est une richesse. Ceux-ci nous permettent d'avoir plusieurs points de vue lors de nos échanges.



Un sujet a interpellé les parents, soit celui de l'annonce des achats regroupés. Cette nouvelle mesure demande aux parents de se procurer les manuels pour leurs enfants dans les librairies participantes ou aux points de chute prédéterminés. À la suite de la mise en œuvre de cette nouvelle procédure, le Comité de parents a rapidement émis des questionnements ainsi que des inquiétudes. Au début de la prochaine année, un retour sera effectué sur ce changement.

En fin d'année, nous avons appris que monsieur Éric Racine, directeur général du centre de services du Val-des-Cerfs, prendra sa retraite à l'automne prochain. Monsieur Racine a su maintenir avec le Comité de parents une collaboration tout au long de son mandat. Il a mis en place des pratiques afin de soutenir le Comité de parents. Je lui souhaite donc une belle retraite !

Finalement, aux parents qui s'impliquent bénévolement dans le milieu, qui donnent de leur temps et qui partagent leur expertise, merci de contribuer ainsi à l'amélioration du milieu scolaire !

La présidente,

Marie-Claude Devost-Roy

LA COMPOSITION



Le Comité de parents est normalement composé de 39 représentants élus par les parents présents à l'assemblée annuelle de leur école respective. À ces représentants s'ajoute un membre élu au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA). Nous tenons à vivement remercier tous les représentants pour leur contribution au Comité de parents durant l'année 2022-2023. Le nombre moyen de représentants par séance était de 21.

ÉCOLES PRIMAIRES

Ave-Maria – Granby	GENDREAU, Stéphanie (8)	Mgr-Douville – Farnham	LEMOINE, Isabelle (9)
Centrale – St-Joachim	DIONNE, Geneviève (3)	N.-D.-de-Lourdes – St-Armand	COUTURE, Cynthia (0)
Curé-A.-Petit – Cowansville	LARIVIÈRE, Geneviève* (9)	St-André – Granby	ADAMS, Chanel (1)
De l'Assomption – Granby	LABONTÉ, Mathieu-Chan (1)	St-Bernard – Granby	DEVOST, Marie-Claude (10)
De l'Étincelle – Granby	LAPOINTE, Marc (10)	St-Édouard – Knowlton	FABI, Ian (0)
De l'Orée des Cantons – Waterloo	GINGRAS, Karine (11)	St-François-d'Assise – Frelighsburg	LEMAIRE-BEAULIEU, Marie-Josée (1)
De la Chantignole – Bromont	GAUDET, Rémy (10)	St-Jacques – Farnham	LEMOINE, Isabelle (9)
De la Clé-des-Champs – Dunham	RENAUD, François (0)	St-Jean – Granby	ARCHAMBAULT, Maxime (8)
De la Moisson-d'Or – St-Alphonse	MARCHAND, Audrey (5)	St-Joseph – Granby	PERRIER, Catherine (10)
De Roxton Pond – Roxton Pond	CHEVALIER, Julie (8)	St-Joseph – N.-D. de Stanbridge	CARDINAL, Marianne (0)
De Sutton – Sutton	ST-PIERRE, Karine (7)	St-Léon – Cowansville	PELLICER, Manuelle (11)
Des Bâtisseurs – Granby	– (0)	St-Romuald – Farnham	LÉONARD, Michaël (11)
Du Phénix – Granby	BOISSONNEAULT, Julie (11)	St-Vincent-Ferrier – Bromont	BELISLE, Maxime (0)
Du Premier-Envol – Bedford	DAIGNEAULT, Stéphanie (0)	Ste-Cécile – Ste-Cécile-de-Milton	LAFLAMME, Marie-Ève (10)
Eurêka – Granby	OSTIGUY, Julie (2)	Ste-Famille – Granby	PERRON, Laurence (9)
Joseph-Poitevin – Granby	BERGERON, Nancy (10)	Ste-Thérèse – Cowansville	DROCOURT, Henry-Alain (9)
Mgr-Desranleau – Bedford	GUAY, Catherine (1)		

ÉCOLES SECONDAIRES

De la Haute-Ville – Granby	LAMBERT, Suzie (11)	L'Envolée – Granby	LEMIRE, Roxan (10)
Jean-Jacques-Bertrand – Farnham	AUGER, Julie-Elen (0)	Massey-Vanier – Cowansville	MERCURE, Frédéric (11)
Joseph-Hermas-Leclerc – Granby	HUARD, Mélanie (10)	Wilfrid-Léger – Waterloo	LEDOUX, Mélissa (8)

CCSEHDAA HUARD, Mélanie (11)

* Geneviève Larivière a démissionné le 27 janvier 2023. Sa substitut, Annie Cloutier, l'a remplacée.

NOTE

Entre parenthèses : nombre de présences aux séances du Comité de parents (la présence du substitut est comptabilisée, le cas échéant).



LE COMITÉ **EXÉCUTIF**

Lors de la séance du 6 octobre 2022, les représentants du Comité de parents ont élu les membres du comité exécutif.

– Marie-Claude Devost (9)	Présidente
– Mélissa Ledoux (3)	Vice-présidente
– Julie Boissonneault (9)	Trésorière
– Isabelle Lemoine (5)	Secrétaire
– Michaël Léonard (10)	Directeur
– Geneviève Larivière* (2)	Directrice
– Frédéric Mercure (8)	Directeur
– Laurence Perron (6)	Directrice
– Mélanie Huard (10)	Représentante CCSEHDAA
– Suzie Lambert (8)	Déléguée FCPO

Marc Lapointe a été élu comme substitut à la trésorière.

À noter que Geneviève Larivière a démissionné le 27 janvier 2023.

Deux postes d'administrateur parent du CSSVDC ont été ouverts pour les élections (districts 1 et 3). Les administrateurs sont les suivants :

– Mélanie Huard	District 1
– Julie Paquette	District 2
– Rémy Gaudet	District 3
– Suzie Lambert	District 4
– Nancy Bergeron	District 5

Les administrateurs parents ne siègent pas au comité exécutif.

NOTE

Entre parenthèses : nombre de présences aux séances.

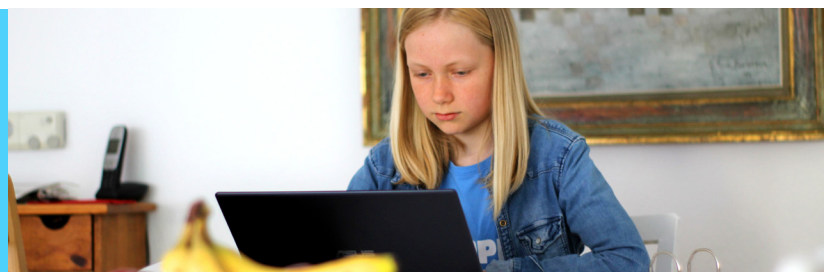
LES SÉANCES



Le Comité de parents s'est réuni à 11 reprises entre septembre 2022 et juin 2023. Les rencontres de décembre et de juin se sont déroulées respectivement à Cowansville et à Dunham.

Quant à lui, le comité exécutif s'est réuni à 10 reprises au cours de l'année 2022-2023.

LES ACTIVITÉS



Le Comité de parents a organisé deux conférences gratuites animées par Lorraine Doucet les 15 et 16 mai, respectivement à l'école J.-H.-Leclerc et à l'école Massey-Vanier. Elles avaient pour thèmes l'exclusion, pour la première, et la réussite, pour la seconde.

Cette année, le Grand rendez-vous des parents, organisé par la FCPQ, s'est tenu le 3 juin à Longueuil. Il était également possible d'y assister en ligne. La conférence de Marius Bourgeois avait pour thème *Savoir devenir dans l'école d'aujourd'hui*. Un panel animé par Alloprof a traité du défi des parents. Les participants ont pu assister à la pièce *Le village d'Éli* du Théâtre Parminou. De plus, tous les lundis sont diffusées les capsules Web *La FCPQ en direct*, qui ont fourni aux parents des informations précieuses sur divers thèmes.

Ces activités permettent aux parents d'échanger entre eux sur les enjeux qui les préoccupent et d'acquérir de nouvelles connaissances qui peuvent les aider dans leur cheminement ou celui de leurs jeunes.



LES COMITÉS

CCSEHDAA

Le représentant au Comité de parents pour le CCSEHDAA est nommé parmi les membres de ce comité. Mélanie Huard a été mandatée pour remplir cette tâche. Les recommandations du CCSEHDAA sont jointes en annexe. Cette année, le CCSEHDAA a notamment recommandé au CSSVDC de soutenir les élèves EHDAA et leurs parents lors des transitions de parcours, de les informer et de s'assurer de leur compréhension de l'utilisation de la différenciation pédagogique. Le Comité de parents doit désormais appuyer les recommandations du CCSEHDAA.

Comité consultatif du transport scolaire

Karine Gingras a été élue par les membres du Comité de parents pour siéger à ce comité. Il s'est réuni à quatre reprises.



LES SOUS-COMITÉS

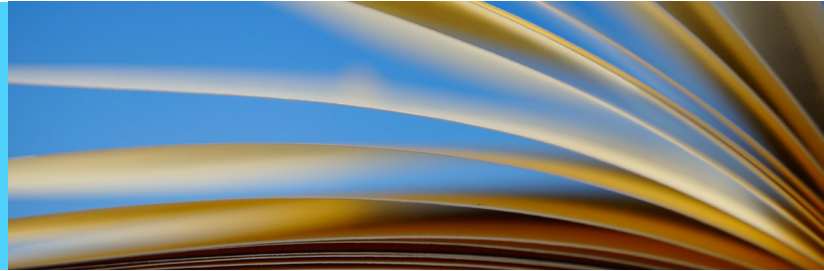
Comité de vérification

Les membres du Comité de parents ont nommé parmi eux deux représentants pour former le comité de vérification, qui est chargé d'approuver les rapports de trésorerie. Nancy Bergeron et Roxan Lemire ont vérifié les opérations comptables du Comité de parents et ont confirmé leur régularité.



Le Comité de parents a nommé deux déléguées, Suzie Lambert et Manuelle Pellicer, pour le représenter aux conseils généraux de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPO). Deux substituts ont également été élues : Karine St-Pierre et Julie Boissonneault.

LA DOCUMENTATION



Le Comité de parents dispose d'une fenêtre sur le site Internet du CSSVDC à l'adresse cssvdc.qc.ca et d'une page Facebook : Comité de parents - CSSVDC.

Vous pouvez y trouver, entre autres, les informations suivantes :

- Liste des délégués ;
- Calendrier et procès-verbaux des séances ;
- Règlements généraux ;
- Guide de fonctionnement ;
- Rapports annuels ;
- Loi sur l'instruction publique ;
- Calendrier scolaire, etc.

Les sites Internet de la Fédération des comités de parents du Québec, d'Alloprof et du ministère de l'Éducation sont également des sources d'information précieuses pour les parents.



LES CONSULTATIONS

Le Comité de parents a été consulté à propos des sujets suivants :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026 ;
- Actes d'établissement 2023-2024 ;
- Détermination des services éducatifs 2023-2024 ;
- Calendrier scolaire 2023-2024 et 2024-2025 ;
- Protecteur de l'élève ;
- Plan d'engagement vers la réussite ;
- Traitement des plaintes ;
- Prévenir et contrer l'intimidation et la violence en milieu scolaire.

Le Comité de parents a émis les avis suivants :

- Programme de natation ;
- Paiement des frais d'inscription aux élèves participant à un programme pédagogique particulier ;
- Réorganisation scolaire – école de Sutton ;
- Réaménagement de la classe en coenseignement – école Saint-Romuald ;
- Élections pour les districts 1 et 3.

Les recommandations et avis émis par le Comité de parents sont joints en annexe.

LE RAPPORT FINANCIER



POSTE BUDGÉTAIRE	DESCRIPTION	BUDGET 2022-2023	DÉPENSES	SOLDE
082-1-51130-390	Frais de déplacement	2 000,00 \$	2 861,80 \$	-861,80 \$
082-1-51130-391	Congrès annuel FCPQ	5 000,00 \$	584,02 \$	4 415,98 \$
082-1-51130-393	Formation (membres CP)	250,00 \$	-	250,00 \$
082-1-51130-410	Frais de bureau	50,00 \$	-	50,00 \$
082-1-51130-415	Timbres	20,00 \$	-	20,00 \$
082-1-51130-430	Matériel	500,00 \$	-	500,00 \$
082-1-51130-448	Reprographie	50,00 \$	-	50,00 \$
082-1-51130-503	Déplacements contractuels	-	92,36 \$	- 92,36 \$
082-1-51130-510	Location	500,00 \$	-	500,00 \$
082-1-51130-518	Publicité	150,00 \$	-	150,00 \$
082-1-51130-520	Cotisation	-	-	-
082-1-51130-530	Services spécialisés	9 750,00 \$	9 751,40 \$	-1,40 \$
082-1-55910-539	Formations	1 750,00 \$	922,42 \$	827,58 \$
082-1-51130-856	Civilités	1 000,00 \$	1 334,50 \$	-334,50 \$
082-1-51130-975	Rev. participation + org.	-	-	-
082-1-51130-991	Publicité-commandite	-	-	-
082-1-51130-000	TOTAL	21 020,00 \$	15 546,50 \$	5 473,50 \$



LES ANNEXES

- Recommandations du CCSEHDAA
- Consultations du CSSVDC
- Avis du Comité de parents



Monsieur ou Madame , directeur(trice) général (e)
Madame Pascale Dubé, directrice des services éducatifs

OBJET : RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDA
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

Madame,
Monsieur

Tout comme vous, le Comité CCSEHDAA estime qu'il est essentiel de favoriser la persévérance scolaire et le développement du plein potentiel pour chacun des élèves du secteur des jeunes de notre communauté. L'augmentation de la clientèle HDAA est une réalité sociale à laquelle nous devons accorder une grande importance. Malgré les difficultés et les différences des élèves HDAA, nous voulons trouver des solutions afin de maximiser leur réussite personnelle et éducative. L'objectif est de les aider à devenir des adultes accomplis qui pourront contribuer à l'avancement de la société québécoise.

Mandat du CCSEHDAA

ATTENDU que le Comité Consultatif des Services aux Élèves Handicapés et aux élèves en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage a pour mandat de donner ses recommandations au Centre de services scolaire sur la politique d'organisation des services et sur l'affectation des ressources financières destinées à cette clientèle.

CONSIDÉRANT que le CCSEHDAA se préoccupe de la persévérance scolaire et de la réussite de nos élèves, il recommande au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, les éléments suivants :

1- Bris de scolarisation des élèves :

- Avoir un plan détaillé de l'évaluation des élèves qui sont ou seront déscolarisés.
- Avoir un plan de réintégration des élèves pour un retour à la scolarisation à l'école. Ce plan permettrait à tous les gens qui gravitent autour de l'élève d'effectuer un suivi clair de quand le retour en classe sera possible et de quelle façon ce retour pourra s'effectuer.

- Avoir une explication claire aux parents, de la ou des raisons qui amène à ce bris de scolarisation ?
- Qu'est-ce qui définit un bris de scolarisation ?

2- Capsules Saviez-vous que?

-Produire 3-4 fois par année des capsules pour faire connaître le comité, les services offerts aux jeunes, les droits de nos élèves. Dans le but d'informer nos parents.

-En collaboration avec le comité CCSEHDAA pour produire les capsules informatives aux parents.

-Mettre le site web à jour du CCSEHDAA, dépliant, etc.

Enfin, le comité souhaiterait recevoir un suivi de ces recommandations au plus tard au mois d'avril 2024 par écrit, afin de nous aider pour nos prochaines recommandations.

Ces recommandations ont été proposées et acceptées à l'unanimité à la rencontre du CCSEHDAA le 17 octobre 2023.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

Julie Boissonneault, présidente

Retour de consultation 2022

Plan triennal

Modalités de la consultation

Document visé (projet)	Plan Triennal 2023-24, 2024-25, 2025-26	
Responsable	Service des ressources matérielles	
Date de l'envoi : 18 octobre 2022		
Date limite pour le retour : 15 décembre 2022	Heure : 16 h	

Objet de la consultation

Article de loi visé	193 2 LIP
Organisme consulté	Comité de parents
<p>Mise en contexte: L'article 193 paragraphe 2 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> stipule que le comité de parents doit être consulté sur le sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement.</p> <p>Le comité de parents peut également renoncer à être consulté sur un sujet au paragraphe 2. Dans ce cas, il doit en informer par écrit le centre de services scolaires. Il procède de la même façon lorsqu'il souhaite mettre fin à cette renonciation.</p> <p>La capacité d'accueil est établie en tenant compte des locaux et des immeubles, de la superficie en mètres carrés (m²) de chacune des classes, des règles de formation des groupes prévues aux conventions collectives, des paramètres de financement et de l'organisation scolaire établie par le Centre de services scolaire. Quant aux prévisions d'effectifs, elles tiennent compte des données provenant du ministère (MEQ).</p>	

Avis de l'organisme consulté

Organisme consulté	Comité de parents	
Résultat de la consultation	<input checked="" type="checkbox"/> Accord	<input type="checkbox"/> Désaccord
Commentaires (s'il y a lieu) : Le CP recommande au CSS de tenir compte de la volonté du milieu.		

Représentant de l'organisme consulté

Nom et prénom	Devost-Roy Marie-Claude
Fonction	Présidente

Il est important de retourner votre résultat de consultation à la date limite indiquée au haut du formulaire **par courriel** ou par courrier interne à la direction générale, à l'attention de madame Mélanie St-Jules, à l'adresse : secretairegeneral@cssvdc.gouv.qc.ca. À défaut pour le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs de recevoir le retour de consultation dans le délai imparti, l'organisme consulté sera **réputé être en accord** avec le projet.

Modalités de la consultation

Document visé (projet) : Actes d'établissement 2023-2024

Responsable : Katherine Plante, secrétaire générale

Date de l'envoi : 18 octobre 2022

Date limite pour le retour : 15 décembre 2022

Heure : 16 h

Objet de la consultation

Article(s) de loi visé(s) : 39, 40 et 193 LIP

Organisme(s) consulté(s) : Comité de parents et conseils d'établissement

Mise en contexte : L'école est établie par le centre de services scolaire. L'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense. Il indique également le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné et précise si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Avis de l'organisme consulté

Organisme consulté :

Résultat de la consultation : Accord

Désaccord

Commentaires (s'il y a lieu) :

Représentant de l'organisme consulté

Nom et prénom :

Fonction :

Il est important de retourner votre résultat de consultation à la date limite indiquée au haut du formulaire **par courriel** ou par courrier interne à la direction générale, à l'attention de madame Mélanie St-Jules, à l'adresse : secretairegeneral@cssvdc.gouv.qc.ca. À défaut pour le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs de recevoir le retour de consultation dans le délai imparti, l'organisme consulté sera **réputé être en accord** avec le projet.

Modalités de la consultation

Document visé (projet) : Actes d'établissement et liste des écoles 2023-2024

Responsable : Katherine Plante, secrétaire générale

Date de l'envoi : 10 mai 2023

Date limite pour le retour : 24 mai 2023

Heure : 16 h

Objet de la consultation

Article(s) de loi visé(s) : 39, 40 et 193

Organisme(s) consulté(s) : Comité de parents

Mise en contexte : En application de la Procédure 03 *Détermination du nom d'un établissement*, les directions des nouvelles écoles ont procédé aux démarches prévues et proposé trois ou quatre noms pour chaque nouvel établissement. Le conseil d'administration a statué sur ses préférences et soumet les noms choisis au comité de parents pour obtenir son avis. Les noms et les nouveaux actes d'établissement seront adoptés par le conseil d'administration pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

Avis de l'organisme consulté

Organisme consulté :

Résultat de la consultation : Accord

Désaccord

Commentaires (s'il y a lieu) :

Représentant de l'organisme consulté

Nom et prénom :

Fonction :

Il est important de retourner votre résultat de consultation à la date limite indiquée au haut du formulaire **par courriel** à l'adresse : secretairegeneral@cssvdc.gouv.qc.ca. À défaut pour le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs de recevoir le retour de consultation dans le délai imparti, l'organisme consulté sera **réputé être en accord** avec le projet.

Modalités de la consultation

Document visé (projet) : Détermination des services éducatifs 2023-2024

Responsable : Pascale Dubé

Date de l'envoi : 18 octobre 2022

Date limite pour le retour : 15 décembre 2022

Heure : 16 h

Objet de la consultation

Article(s) de loi visé(s) : 224 et 236 LIP

Organisme(s) consulté(s) : Comité de parents, Comité de répartition des ressources (CCR), syndicats

Mise en contexte :

Annuellement, le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs doit procéder à l'adoption de la détermination des services éducatifs dispensés par les écoles pour l'année scolaire subséquente, en l'espèce 2023-2024. Conformément au Règlement de délégation de pouvoirs à l'administration (RE 4.0), cette fonction est déléguée au DG.

Préalablement, le CSS doit consulter le Comité de parents de même que les syndicats et le Comité de répartition des ressources (CRR).

Avis de l'organisme consulté

Organisme consulté :

Résultat de la consultation : Accord

Désaccord

Commentaires (s'il y a lieu) :

Représentant de l'organisme consulté

Nom et prénom :

Fonction :

Il est important de retourner votre résultat de consultation à la date limite indiquée au haut du formulaire **par courriel** ou par courrier interne à la direction générale, à l'attention de madame Mélanie St-Jules, à l'adresse : secretairegeneral@cssvdc.gouv.qc.ca. À défaut pour le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs de recevoir le retour de consultation dans le délai imparti, l'organisme consulté sera **réputé être en accord** avec le projet.

Modalités de la consultation

Document visé (projet) :

Responsable :

Date de l'envoi :

Date limite pour le retour :

Heure :

Objet de la consultation

Article(s) de loi visé(s) :

Organisme(s) consulté(s) :

Mise en contexte :

Avis de l'organisme consulté

Organisme consulté :

Résultat de la consultation : Accord

Désaccord

Commentaires (s'il y a lieu) :

Représentant de l'organisme consulté

Nom et prénom :

Fonction :

Il est important de retourner votre résultat de consultation à la date limite indiquée au haut du formulaire **par courriel** ou par courrier interne à la direction générale, à l'attention de madame Mélanie St-Jules, à l'adresse : secretairegeneral@cssvdc.gouv.qc.ca. À défaut pour le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs de recevoir le retour de consultation dans le délai imparti, l'organisme consulté sera **réputé être en accord** avec le projet.

Modalités de la consultation

Document visé (projet) : Actes d'établissement et liste des écoles 2023-2024

Responsable : Katherine Plante, secrétaire générale

Date de l'envoi : 10 mai 2023

Date limite pour le retour : 24 mai 2023

Heure : 16 h

Objet de la consultation

Article(s) de loi visé(s) : 39, 40 et 193

Organisme(s) consulté(s) : Comité de parents

Mise en contexte : En application de la Procédure 03 *Détermination du nom d'un établissement*, les directions des nouvelles écoles ont procédé aux démarches prévues et proposé trois ou quatre noms pour chaque nouvel établissement. Le conseil d'administration a statué sur ses préférences et soumet les noms choisis au comité de parents pour obtenir son avis. Les noms et les nouveaux actes d'établissement seront adoptés par le conseil d'administration pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

Avis de l'organisme consulté

Organisme consulté :

Résultat de la consultation : Accord

Désaccord

Commentaires (s'il y a lieu) :

Représentant de l'organisme consulté

Nom et prénom :

Fonction :

Il est important de retourner votre résultat de consultation à la date limite indiquée au haut du formulaire **par courriel** à l'adresse : secretairegeneral@cssvdc.gouv.qc.ca. À défaut pour le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs de recevoir le retour de consultation dans le délai imparti, l'organisme consulté sera **réputé être en accord** avec le projet.



RÉVISION DU PEVR

COMMENTAIRES DU COMITÉ DE PARENTS

15 juin 2023

Question 1 – À titre de membres de Comité de parents, quelles forces reconnaissez-vous au Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dans sa collaboration avec les parents pour la réussite des élèves?

- Les parents apprécient la présence des représentants du CSS lors des rencontres du CP afin de leur fournir des informations. Toutefois, malgré le fait que ce soit une pratique stable et récurrente depuis quelques années, les parents estiment que ce doit être un automatisme.
- Les parents éprouvent une certaine liberté de s’exprimer au CP, mais cela ne va pas plus loin.
- Quelle est la définition du terme « collaboration » ? On nous présente des choses, mais l’avis du CP, des parents ne semble pas compter.
- Un parent non impliqué dans la structure scolaire est-il conscient du processus à suivre avec le centre de services ?
- L’information est bien diffusée sur le Site Web et il y a une belle offre de service pour les classes d’adaptation.

Question 2 – Quels sont les défis du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs dans la collaboration pour la réussite des élèves?

- Manque de communication, de transparence, de collaboration.
- Manque dans les services à l’élève, surtout dans les petites écoles qui n’ont pas suffisamment de budget pour avoir une TES plancher de base, par exemple.
- L’analyse des besoins pour l’allocation des ressources ne paraît pas adaptée.
- L’aspect financier/budgétaire l’emporte à tous les coups au détriment du facteur humain.
- Certains parents se sentent exclus.
- Les décisions des directeurs sont d’abord transmises au centre de services avant d’être transmises aux parents.

Question 3 – De quelle façon le CSS du Val-des-Cerfs pourrait-il améliorer les liens écoles-familles?

- Meilleure flexibilité pour la stabilité des petites écoles.
- Davantage de soutien pour les familles par rapport aux employés/syndicats.
- Les liens écoles-familles ne sont pas clairs. Les objectifs du centre de services peuvent sembler incompatibles avec ceux des écoles et des familles.
- Offrir davantage d’occasions aux parents d’être présents dans leur école.

Commentaires

- Les parents ressentent que l’élève n’est pas au centre des décisions.
- Comment le centre de services, lui, voit-il la collaboration avec les parents? Que compte-t-il faire pour améliorer les relations avec les parents?

Modalités de la consultation

Document visé (projet) : Traitement des plaintes (RE 6.0)

Responsable : Me Katherine Plante, secrétaire générale

Date de l'envoi : Le 8 mai 2023

Date limite pour le retour : Le 16 juin 2023

Heure : 12 h

Objet de la consultation

Article(s) de loi visé(s) : Art. 193 et 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*

Organisme(s) consulté(s) : Comité de parents, CCG, syndicats et associations

Mise en contexte : Conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSS du Val-des-Cerfs doit, après consultation, établir par règlement une procédure d'examen des plaintes liées à ses **fonctions**. Contrairement à l'ancien règlement (RE 29) datant de 2010, ce règlement **ne s'applique pas** aux plaintes formulées par un élève, un enfant qui reçoit un enseignement à la maison ou les parents de l'un de ceux-ci au regard des **services** que leur rend ou devrait leur rendre le centre de services scolaire, lesquelles sont assujetties à la procédure prévue par la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (LPNE).

Avis de l'organisme consulté

Organisme consulté :

Résultat de la consultation : Accord

Désaccord

Commentaires (s'il y a lieu) :

Représentant de l'organisme consulté

Nom et prénom :

Fonction :

Il est important de retourner votre résultat de consultation à la date limite indiquée au haut du formulaire **par courriel**, à l'adresse : secretairegeneral@cssvdc.gouv.qc.ca ou par courrier interne à l'attention de Josiane Dalpé. À défaut pour le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs de recevoir le retour de consultation dans le délai imparti, l'organisme consulté sera **réputé être en accord** avec le projet.



RAPPORT DE CONSULTATION

PO-24 PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

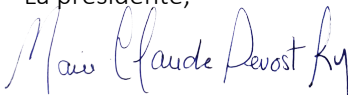
RÉSOLUTION 03CP2223-815 DU 23 FÉVRIER 2023

Dans le cadre de la consultation relative à la PO-24, le Comité de parents est en accord avec le projet de politique soumis par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs tout en émettant les recommandations suivantes :

- Veiller à ce que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence de chaque école soit accessible sur son site Web ;
- Fournir la définition de ce qu'est un geste d'intimidation ou de violence pour que l'école puisse l'inclure dans le préambule de son plan de lutte contre l'intimidation et la violence ;
- Veiller à ce que la formulation du plan-cadre soit compréhensible de tous.

Nous vous remercions de l'attention portée aux présentes recommandations.

La présidente,


Marie-Claude Devost-Roy



AVIS

Programme de natation

Résolution 03CP2223-808

Le Comité de parents demande au CSS :

- d'étudier, en tenant compte de la volonté du milieu, la requête faite par le Club de natation de Cowansville concernant un programme particulier de natation;
- de donner suite en adressant une réponse motivée au Club de natation de Cowansville, avec copie conforme au Comité de parents.

Paiement des frais d'inscription aux élèves participant à un programme pédagogique particulier

Résolution 03CP2223-810

Considérant que le gouvernement du Québec a décrété couvrir les frais d'inscription de tous les élèves participant à un programme pédagogique particulier (PPP) jusqu'à concurrence de 200 \$ dès la rentrée 2022-2023;

Considérant que d'autres CSS ont déjà effectué les paiements;

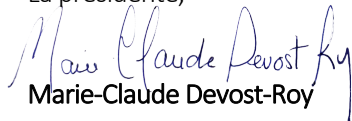
Le Comité de parents demande au CSS :

- d'effectuer le remboursement des frais d'inscription des élèves participant à un PPP comme annoncé par le Ministre.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces avis.

Bien cordialement,

La présidente,


Marie-Claude Devost-Roy

55, rue Court, C.P. 9000
Granby (Québec) J2G 9H7



COMITÉ DE
PARENTS
CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

AVIS

Réorganisation scolaire École de Sutton

Résolution 03CP2223-841

Le Comité de parents appuie la demande du conseil d'établissement et des parents de l'école de Sutton voulant que le CSS révise les décisions prises dans le cadre de la réorganisation scolaire, sachant que celles-ci nuisent à la qualité de services éducatifs et à la réussite des élèves.

Réaménagement classe en coenseignement École Saint-Romuald

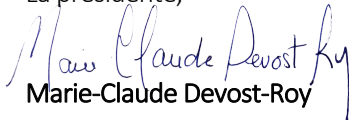
Résolution 03CP2223-842

Le Comité de parents appuie la demande du conseil d'établissement de l'école Saint-Romuald voulant que le CSS aménage un mur de séparation temporaire ou rétractable, donc non permanent, dans le local où se tient actuellement la classe en coenseignement, sachant que le CSS planifie l'aménagement d'un mur permanent.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces avis.

Bien cordialement,

La présidente,


Marie-Claude Devost-Roy



**COMITÉ DE
PARENTS**
CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

AVIS

ÉLECTIONS AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de la séance ordinaire du 18 mai 2023, le Comité de parents a procédé à l'élection de deux des membres du conseil d'administration du CSS. Les personnes élues par acclamation sont les suivantes :

District 1

Mélanie Huard <lanie26@hotmail.ca>

District 3

Rémy Gaudet <gaudetremy@gmail.com>



**COMITÉ DE
PARENTS**
CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

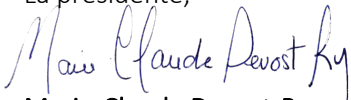
RAPPORT DE CONSULTATION

PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

RÉSOLUTION 03CP2223-797 DU 27 OCTOBRE 2022

Dans le cadre de la consultation relative au protecteur de l'élève, le Comité de parents est en accord avec la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs qui propose la prolongation temporaire du contrat de l'actuel protecteur de l'élève, M^e Beaudry, jusqu'à l'entrée en vigueur de la totalité de la Loi sur le protecteur national de l'élève, conformément à l'article 98, et à la finalisation du traitement des plaintes en cours.

La présidente,


Marie-Claude Devost-Roy



COMITÉ DE
PARENTS
CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

